

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 juin 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7 et 8 juin 2017**

**2017 DASES 156 G** : Subventions à Aurore (248 504 euros), à Paris Tout P'tits (100 000 euros), au Casip-Cojasor (105 000 euros), à l'Un est l'autre (30 000 euros), aux Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Paris (180 000 euros), au Secours Populaire français (50 000 euros), et au Relais Frémicourt (7 000 euros), pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies (montant global de 720 504 euros). Conventions.

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2017, 7 subventions aux associations « La Fondation CASIP-COJASOR », « L'un est l'autre », « Les Restaurants du Cœur-Les Relais du Cœur de Paris », « Aurore », « Relais Frémicourt », « la Fédération du Secours Populaire Français du Département de Paris », « Paris Tout P'tits » pour la réalisation d'actions de distribution d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies :

Sur le rapport présenté par Mme VERSINI, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : sont attribuées 7 subventions de fonctionnement au titre de 2017 au bénéfice de 7 associations mettant en œuvre des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies pour les projets suivants :

- une subvention de 105 000 € à la « Fondation CASIP-COJASOR », (n° SIMPA 20 706 et n° de dossier 2017\_06347) dont le siège social est situé 8, rue de Pali Kao 75 002 Paris, pour le fonctionnement de son activité d'aide alimentaire gratuite (bons d'achats de denrées, bons repas, portage de repas) et de vestiaire auprès des personnes démunies et isolées (notamment âgées et handicapées) ;
- une subvention de 30 000 € à l'association « L'un est l'autre » (n° SIMPA 29 221 et n° de dossier 2017\_06899), dont le siège social est situé 82 avenue Denfert Rochereau 75014 Paris, pour la distribution de repas aux personnes démunies le week-end à midi et les jeudis soirs à La Porte de la Villette (19<sup>ème</sup>) ;
- une subvention de 180 000 € à l'association « les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur de Paris » (n° SIMPA 20 815 et n° de dossier 2017\_06874), dont le siège social est située 4, cité d'Hauteville 75010 Paris, pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la campagne de distribution de colis alimentaires 2017/2018 de l'association ;
- une subvention de 248 504 € à l'association « Aurore » (n° SIMPA 2541 et n° de dossier 2017\_06570), dont le siège social est situé 1/3 rue Emmanuel Chauvière 75015 Paris, pour le fonctionnement de son activité de distribution gratuite de repas chauds, à midi en juillet et le soir en août, du 30 juin au 17 septembre 2017, à des personnes et des familles démunies sur le site de la Porte de la Villette (19<sup>ème</sup>) du fait de la fermeture estivale des associations La Chorba et les Restaurants du Cœur de Paris ;
- une subvention de 7 000 € à l'association « Relais Frémicourt » (n° SIMPA 20 462 et n° de dossier 2017\_06168) dont le siège social est situé 70 rue Falguière 75015 Paris, pour le fonctionnement de son activité de distribution de produits alimentaires et de repas gratuits à des personnes et des familles en difficulté du 15<sup>ème</sup> arrondissement orientées par les services sociaux départementaux du 15<sup>ème</sup> ;
- une subvention de 50 000 € à la « Fédération du Secours Populaire Français du Département de Paris » (n° SIMPA 17 423 et n° de dossier 2017\_06445), dont le siège social est situé 6 passage Ramey 75018 Paris, pour le fonctionnement de ses deux livres-services solidaires situés respectivement dans les 18<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> arrondissements,
- une subvention de 100 000 € à l'association « Paris Tout P'tits » (n° SIMPA 67 166 et n° de dossier 2017\_06431) dont le siège social est situé 130, avenue du Général de Gaulle 92130 Issy les Moulineaux, pour le projet de distribution de produits alimentaires et d'hygiène à des enfants en bas âge de familles démunies orientées vers l'association par les services sociaux parisiens ;

Article 2 : les versements des subventions mentionnées à l'article 1 sont subordonnés à la conclusion, avec les associations, la Fondation CASIP-COJASOR, les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur de Paris, la Fédération du Secours Populaire Français du Département de Paris, Paris Tout P'tits, d'une convention pluriannuelle 2017-2019 et avec les associations l'Un est l'autre et Aurore d'une convention annuelle 2017. Ces documents sont présentés en annexe 1 du présent délibéré que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

- **Au titre de 2017 7 subventions de fonctionnement**

**Chapitre 65 Rubrique 584 Article 6574 Ligne DF 34015**

Fondation CASIP COJASOR	Poursuite du fonctionnement d'une activité d'aide alimentaire (bons d'achats de denrées, bons repas, portage de repas) et de vestiaire, pour des personnes démunies et isolées (notamment âgées et handicapées),	<b>105 000 €</b>
L'un est l'autre	Distribution de repas à destination de personnes et de familles démunies le week-end à midi et le jeudi soir porte de la Villette (19 <sup>ème</sup> )	<b>30 000 €</b>
Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur de Paris	Activité de distribution de colis alimentaires à destination de personnes et de familles démunies durant la campagne 2017/2018 de l'association.	<b>180 000 €</b>
Aurore	Poursuite du fonctionnement d'une activité de distribution de repas chauds sur la période estivale 2017 à des personnes et des familles démunies sur le site de la Porte de la Villette (19 <sup>ème</sup> ).	<b>248 504 €</b>
Le Relais Frémicourt	Poursuite du fonctionnement d'une activité de distribution de produits alimentaires et de repas, , à des personnes et des familles en difficulté du 15 <sup>ème</sup> arrondissement orientées par les services sociaux départementaux du 15 <sup>ème</sup> .	<b>7 000 €</b>
Fédération du Secours Populaire Français du Département de Paris	Gestion de deux libres-services solidaires situés dans le 18 <sup>ème</sup> et le 13 <sup>ème</sup> arrt	<b>50 000 €</b>
Paris Tout P'tits	Distribution de produits alimentaires et d'hygiène à des enfants en bas âge de familles démunies orientées vers l'association par les services sociaux parisiens.	<b>100 000 €</b>
<b>Total</b>		<b>720 504 €</b>

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**

**Anne HIDALGO**